2024.05.16_CSAL_Normandie_CR_JOP_fin_Rouen_energies 3
2024.02.20_CSAL_Normandie_JOP_ER2024_CR 7
2024.02.20_CSAL_Normandie_DL 13

Solidaires DOUANES Normandie

Jeudi 16 mai 2024

Comité Social d'Administration
Direction Inter-régionale de Normandie

Drame d'Incarville

La séance a débuté par une minute de silence pour rendre hommage aux deux surveillants pénitentiaires tués en service dans notre région, à Incarville, ce mardi 13 mai. L'ensemble des organisations syndicales s'est d'ailleurs exprimé sur ce drame, qui touche notre administration puisqu'il rappelle la dangerosité qu'implique le travail en uniforme et, en ce qui nous concerne, la lutte contre le trafic de drogue.

Plusieurs organisations syndicales ont dénoncé le fait que nos services n'ont été alertés qu'une heure après les faits, alors que nos collègues de la BSI de Rouen auraient très bien pu se trouver en contrôle sur la trajectoire de fuite des criminels.

Un représentant du personnel a fait remarquer que l'outil de communication AGNet s'impose pour diffuser une alerte aussi largement et rapidement que possible.

Le président a d'emblée écarté la responsabilité du CODT ou de notre administration dans ce délai, mais a fini par pointer du côté du ministère de l'intérieur, le protocole de communication inter-administration n'ayant à son avis pas été respecté. Selon lui, une marge d'amélioration existe, mais le délai d'information pourrait difficilement être inférieur à la demi-heure du fait de la nécessité de fiabiliser l'information, exigence que n'ont pas les réseaux sociaux, qui diffusent les informations quasiment en temps réel.

Pour la sécurité de nos collègues, il est crucial de progresser dans la diffusion d'information et la conduite à tenir lors des situations impliquant des individus dangereux en circulation.

Jeux Olympiques et Paralympiques

Lors de la précédente séance, il avait été annoncé que les contraintes de présence des agents étaient relatives à la période **du 26 juillet au 11 août.** Nous avons obtenu que cette information soit reprise au procès-verbal.

Plus généralement on nous indique que les modalités de la prime et du périmètre des contraintes sont désormais fixées, citant en particulier une note de la Direction Générale du 2 mai 2024. Concernant la prime, on nous annonce que celle-ci sera versée en octobre ou novembre, tous les agents des brigades normandes devront la toucher (hors congé maladie ou congés bonifiés pendant plus de la moitié de la période du 1er juillet au 15 septembre).

Les ACP2 stagiaires en renfort à partir du 4 juillet pour la période seront uniquement formés au tir et TPCI. ***Sans formation aux contrôles migratoires pour renforcer les PPF, ce renfort risque de se transformer en stage de découverte et de donner une charge de travail supplémentaire aux collègues qui devront aider ces stagiaires dans une période ou les ferrys seront sans doute plein.***

Par ailleurs, comme indiqué dans notre déclaration liminaire, nous alertons sur la difficulté des agents à se loger sur Dieppe, et considérons que la situation immobilière de cette implantation douanière justifierait une offre de la Masse des Douanes.

Transfert des missions fiscales

Deux projets de réorganisation concernant les missions fiscales nous sont présentés ce jour, concernant **Rouen et Caen**.

Les deux projets reçoivent un avis négatif unanime des représentants du personnel. Pourtant le président nous annonce avec une candeur désarmante que ces mêmes projets seront présentés lors de la reconvocation du CSA le 3 juin prochain, sans y changer une virgule.

Pour la direction, il s'agit uniquement de répondre aux obligations réglementaires du dialogue social, sans chercher à lui donner une réalité en prenant en compte les critiques formulées.

Nous avons exprimé notre désapprobation devant l'absence de consultation de l'instance dédiée à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail : la Formation Spécialisée de Service. Les missions de fiscalité énergétique présentent pourtant des spécificités à ce sujet : elles nécessitent des Équipements de Protection Individuelle particuliers (atmosphère explosive) et un suivi médical du fait de la possibilité d'exposition à des substances CMR (Cancérigène Mutagène Reprotoxique). Il ne paraît pas certain que la Direction de Caen en avait pleinement conscience !

Rouen

Le premier projet consiste en l'absorption du service de **Rouen Energie** par le service de **Rouen Port.** L'administration nous présente cette réorganisation comme étant sans impact puisque chaque agent est censé rester sur ses missions actuelles.

En réalité, des agents de Rouen Port devront tôt ou tard se convertir à la fiscalité énergétique, puisque seul un agent de Rouen Énergie est transféré de manière pérenne (actuellement, le service comprend également un agent Paris Spé et un chef de service, restructuré.) Surprise, l'effectif transféré est évalué à 3 « équivalents temps plein » au lieu de 4 (effectif de référence du bureau avant la fusion) !
Pour l'administration, fusion rime toujours avec compression ! Et cela, malgré les incertitudes qui subsistent sur le périmètre du transfert des missions (retour de la gestion des distributeurs de GNL) ou sur la charge de travail (augmentation du nombre des entrepositaires agréés).

Avec d'autres représentants du personnel, nous avons demandé la conservation des effectifs à 4 agents affectés à la mission de fiscalité énergétique. Cet effectif correspond d'ailleurs au minimum nécessaire pour certains contrôles, sans lequel la cellule devra compter sur des volontaires à Rouen-Port. Or le renfort ponctuel n'est pas anodin, s'agissant de la nécessité d'une formation minimale comme du suivi médical des expositions aux substances CMR, par exemple.

Le président nous indique que notre avis n'est pas demandé sur les effectifs, qui sont décidés par la DG. Si nous voulons 4 agents à la fiscalité énergétique, il faudrait en retirer d'un autre service !
On ne peut honnêtement nous demander de nous exprimer sur une réorganisation sans évoquer les effectifs puisque ce sont ces diminutions de moyens qui entraînent les régressions de qualité du service public et de conditions de travail des agents.

Caen

Sous le prétexte qu'il y aurait des similarités entre le métier de la **cellule énergie** du bureau de Caen et celui du **Service des Alcools et de la Cidriculture (SAC)**, il nous est proposé de valider une réorganisation consistant à faire supporter les deux missions par les mêmes agents, et ce avec moins d'effectifs puisque la charge évaluée à 1,4 emploi se transforme en seulement 1 emploi de plus accordé au SAC pour devenir un « BFCI » (Bureau de Fiscalité et Contributions Indirectes) polyvalent.
Nous avons, avec les autres organisations syndicales, condamnés ce projet motivé par la pénurie d'emplois, qui frappe à nouveau les collègues du SAC. Rappelons que ce service a déjà dû absorber la charge du bureau de Granville lors de la fermeture de ce dernier, sans abondement proportionné de ces effectifs. Aujourd'hui on prétend pouvoir leur faire assurer deux missions différentes en même temps ? Trop c'est trop !

Programmation immobilière

Nous apprenons que, dans le cadre de la « densification immobilière » demandée par le Représentant de la Politique Immobilière de l'État, le déménagement de la **BSI de Rouen** à l'Hôtel des Douanes de Rouen est à l'étude.

Toujours dans cette doctrine de densification, le rassemblement des trois **brigades havraises sur le site de la BSEC**, déjà évoqué, reste en vue mais ne serait envisageable qu'à long terme, tant l'investissement nécessaire semble aujourd'hui hors de portée.

Une organisation syndicale indique que les agents du **HAB** souhaiteraient intégrer les locaux disponibles à la DIRM.

Une organisation syndicale rappelle la nécessité d'envisager une extension de l'espace disponible pour la **BSE de Dieppe**.

Questions diverses

Le sujet de la **sécurité lors des convoyages** de saisies est abordé. Le Directeur Régional du Havre rappelle qu'une note encadre ce sujet concernant les contrôles sur les terminaux du Havre. Une évolution de la doctrine pourrait conduire à la désignation sur chaque opération d'un responsable de la sécurité en plus du responsable de la procédure. L'adaptation de ces dispositions sur d'autres parties du territoire est en discussion au niveau national.

La question est posée de la répartition des **15 agents** annoncés par le ministre pour renforcer la lutte contre le **narcotrafic au Havre**, suite à l'enquête sénatoriale. Il lui est répondu que 3 collègues sont déjà dans les services (catégories A et B), et 12 autres (catégorie C) restent à répartir.
Nous remarquons à ce sujet qu'il n'est pas annoncé que l'enveloppe d'emplois autorisés sur la DI augmentera d'autant, ce qui signifie que ce « renfort » pourrait être partiellement à financer au détriment d'autres postes selon les effectifs de référence accordés en 2025 !

Solidaires Douanes était représentée par Kevin Niglio et Samuel Dréan

Comité Social d'Administration
DI Normandie
Mardi 20 février 2024

Jeux Olympiques et Paralympiques

Avant l'ouverture de la séance, une **pétition des agents de la BSE de Dieppe** sur ce sujet est lue puis remise au président. Celui-ci a tenté de rassurer :

– Une contrainte de 80 % de présence est bel et bien demandée mais sur la seule période du 26 juillet au 11 août, dates des Jeux Olympiques, et non pendant les Jeux Paralympiques. Seuls les Maîtres de Chiens Anti-Explosifs seront déployés à 100 %.

– Il sera possible de poser 2 semaines de congés minimum sur l'ensemble de l'été, y compris consécutifs, et plus si le service est assuré.

– Une prime serait également sur la table comme pour la police et la gendarmerie en fonction du pourcentage de mobilisation.

Nous avons bien sûr sollicité une note dès que possible pour que ces éléments soient précisés et garantis.

Par ailleurs, les BSE de Caen et Dieppe bénéficieront des renforts suivants pour cet été (notons que cela reste inférieur aux étés précédents) :

– 8 « Paris Spé » supplémentaires (dont 5 à Caen et 3 à Dieppe)

– 6 Contrôleurs en sortie de stage (dont 5 à Caen et 1 à Dieppe)

– 8 ACP2 stagiaires (dont 5 à Caen et 3 à Dieppe)

Concernant ces ACP2 stagiaires, nous espérons qu'ils soient affectés définitivement mais cela n'est pas garanti ! Par ailleurs, nous craignons que le besoin d'accompagnement de ces agents partiellement formés prenne beaucoup de temps aux collègues déjà affectés.

Un groupe de travail sur les JOP est prévu à Paris le 28 février, il nous faudra alors toutes les réponses. Il est honteux que rien ne soit encore fixé à 5 mois de la cérémonie d'ouverture de ces jeux, attribués il y a 6 ans et demi. Comment une telle légèreté est-elle possible pour un événement de cette ampleur ?

Effectifs 2024

Nouveauté liée la mise en place des Comités Sociaux d'Administration : l'avis des représentants du personnel n'est plus demandé concernant les effectifs ! Ce point essentiel pour l'organisation des services nous est donc simplement présenté pour information.

Croyant nous rassurer, le président indique que la réglementation prévoit tout de même que nous soyons consultés sur certains sujets, ce sera le cas en particulier des futures restructurations…

En bref, les services qui voient leur effectif de référence évoluer sont les suivants :

Surveillance		**AG/Co**	
BSEN Le Havre	+2	RI	- 2
BSEC Le Havre	+2	DR Le Havre (POC)	+ 4
BSE Dieppe	+1	Rouen-Port	- 1
BSE Caen-Ouistreham	-1EMCS / +2	Havre-Port (services de gestion)	- 5
BSE Cherbourg	-1	Havre-Port (CCR)	- 1

Bien sûr, les augmentations correspondent à des renforts annoncés et justifiés : lutte contre la criminalité portuaire (BSEN et BSEC), contrôle migratoire (Dieppe et Ouistreham). Mais *a contrario* l'administration voile les diminutions par des termes pudiques, voire abscons, comme « économies », « contribution forfaitaire », « mesure technique », ou encore « rebasage » (qui est une technique de prothésiste dentaire !!?).

Nous avons tenu à rappeler la réalité derrière cet écran de fumée : l'érosion des effectifs se poursuit d'année en année, comme au **Havre Port** qui a perdu 19 « équivalents-temps-plein » en 4 ans, et sans réduction annoncée du périmètre des missions !

Nous dénonçons l'insuffisance des recrutements par concours, qui entraîne des sous-effectifs dans de nombreuses directions à cause de postes non pourvus. Les « mesures techniques » de suppression de ces postes peuvent faire disparaître des tableaux le sous-effectif, mais pas la charge de travail !

Par ailleurs, ce sous-effectif organisé nationalement ouvre la porte à des recrutements externes et contractuels, y compris en service de contrôle comme à **Rouen Port**, ce que nous condamnons !
Enfin nous avons une nouvelle fois souligné l'effectif de référence sous-estimé pour **Rouen Fiscalités**.

Formations

L'administration a présenté son plan de formation 2024 et le bilan 2023.
– Nous avons demandé à ce que les formateurs soient en priorité des collègues douaniers et non d'autres administrations, comme pour la formation aux **fraudes documentaires**, jalousement gardée par la police aux frontières.
– Un représentant du personnel a rappelé le besoin d'une formation conteneurs habités, et dénoncé des situations à risque.
– Un représentant du personnel a sollicité une formation pratique dans les locaux des brigades : retenue douanière/visite domiciliaire/parties communes navires.
– Une organisation syndicale a souligné les risques liés à l'accueil des collégiens en surveillance. L'administration confirme que ceux-ci n'ont pas leur place sur un point de contrôle.

Lutte contre le narcotrafic au Havre

Face à l'ampleur du phénomène, l'État a lancé un plan interministériel de lutte contre les narcotrafics. Mieux vaut tard que jamais, puisque nous dénoncions l'insuffisance des moyens de l'État dans ce domaine depuis des années. Des renforts en effectifs ont été décidés, avec dans notre région +10 en 2023 et +4 en 2024 (ce qui ne ramène toutefois pas les services de surveillance du Havre à leur niveau d'il y a 15 ans).
Parmi les différentes mesures récentes, notons la décision de doter dix enceintes portuaires, dont Le Havre, d'un moyen mobile de scanner léger sous forme d'une camionnette.

En réponse aux questions et interpellations des représentants du personnel concernant ces **camionnettes scanner**, la direction précise :

– Seule la BSEC est appelée à utiliser ce nouveau moyen (armé par 4 agents dont un certifié CAMARI)

– Il ne s'agit pas d'ajouter de nouvelles opérations aux contrôles déjà effectués par les brigades, mais de les doter d'un outil complémentaire supposé plus pertinent dans certains cas.

– Il ne s'agit pas non plus de remplacer les interventions du camion scanner SMS, celles-ci étant toujours sollicitées.

– Le régime horaire des agents n'est pas amené à changer (travail du week-end)

– Il n'est pas envisagé *a priori* de mobiliser le moyen ailleurs que sur le port du Havre.

– La doctrine d'emploi n'est pas fixée

La direction parle de « co-construction » des conditions d'intervention. Nous constatons surtout que la logique a été d'imposer cette acquisition de matériel, sans impliquer les collègues en amont pour valoriser leur expertise !

Questions diverses

→ La mise en service du système d'entrée-sortie **EES** aux Points de Passage Frontaliers est toujours en principe prévue pour le 6 octobre de cette année, mais des discussions sont en cours pour un énième report… on se moquait des Anglais avec les reports du Brexit, on a réussi à faire mieux !

Les travaux sur les aubettes ont commencé à Ouistreham et Dieppe.

Pour Dieppe, la livraison est prévue fin septembre. La directrice régionale a demandé que 4 voies soient ouvertes pendant la période estivale, c'est essentiel pour le bon déroulement du service.

Pour Ouistreham, la fin des travaux est prévue fin avril, avant les commémorations des 80 ans du débarquement.

Des nouveaux badges anonymisé sont fournis dès à présent dans les ZAR pour assurer plus de sécurité aux collègues.

→ Enfin, nous avons à nouveau demandé à ce que les mobilités internes à la résidence de **Rouen** soient facilitées par une note annuelle de recensement des demandes. En se contentant des enquêtes spécifiques aux postes vacants, la direction verrouille la position des agent·es, au détriment de la motivation et du bien-être de chacun.

Le président n'aura pas perdu une seconde à justifier sa réponse : c'est toujours non !

Solidaires Douanes *était représentée par Kévin Niglio et Samuel Dréan*

Solidaires DOUANES Normandie

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION
20 FEVRIER 2024
DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui à 5 mois des Jeux Olympiques et Paralympiques, attribués à Paris depuis le 13 septembre 2017. Et six ans et demi après, toujours pas de note officielle concernant notre mobilisation en douane !

Pour ce qui est de la Normandie on nous aura d'abord annoncé que seuls les EMCE seront mobilisées, puis que les BSE de Caen et Dieppe sont également mobilisées à 80 %. Enfin, on nous aura annoncés 15 jours de congés annuels au maximum sur la période, puis 10… rien n'est clair !

On parle d'une prime pour les policiers et gendarmes mobilisés, mais pour les douaniers on ne sait rien ! Comment un tel mépris est-il possible ? Comment nos collègues vont-ils s'organiser pour leurs vacances estivales ? Pour faire garder leurs enfants ? Comment expliquer à nos enfants que peut-être ils ne partiront pas en vacances à cause des Jeux Olympiques ? Et cela peut-être sans la moindre compensation ! Mais les agents ne se laisseront pas faire, un tel manque de considération n'est pas possible !

Car cela s'ajoute à une inflation de plus en plus difficile à supporter. Avec les hausses de l'électricité (45 % en 2 ans), de l'essence, de l'alimentaire, les fins de mois deviennent de plus en plus compliquées, et ce n'est pas en nous offrant des miettes que ça va aller mieux.

Comment motiver les agents avec des grilles indiciaires si misérables et illogiques ? On peut faire toute la publicité que l'on veut auprès des collégiens ou étudiants, le métier n'attire plus, les recrutements hors concours deviennent la normalité, mais cela ne résout en rien la perte d'attractivité de notre administration, largement liée à la perte de notre pouvoir d'achat.

Ajoutons à cela du matériel de plus en plus défaillant, des collègues qui attendent jusqu'à 4 ans pour recevoir certains effets de leur paquetage, des contrôles sur la route de plus en plus dangereux et une lourdeur administrative de plus en plus épuisante.

Trop c'est trop ! Nous ne pouvons plus accepter ce manque flagrant de respect et de reconnaissance, l'administration doit réagir : d'abord en accordant une prime digne de ce nom aux agents mobilisés pour les JOP, comme pour la police et la gendarmerie ; et plus globalement par une nette revalorisation des grilles indiciaires, faute de quoi ce n'est pas pour les Jeux Olympiques, mais pour un mouvement de contestation collective que les douanières et douaniers se mobiliseront !